

M. Whicher: C'est le seul pays qui soit de cet avis.

M. Gilbert: Je demande au député de Bruce (M. Whicher) de voir ce qui s'est passé en Angleterre. Il y a quelques années, ce pays a adopté une loi semblable à celle que nous essayons d'adopter aujourd'hui. Après une expérience de 10 ans, je crois, on a proposé dans ce pays une motion visant à abolir totalement la peine capitale, et cette motion fut adoptée par une forte majorité.

Une voix: Pas vraiment.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, cela est vrai. Nos amis américains et anglais ont pris une décision très sage au sujet de la peine capitale. Telle est la conclusion à laquelle ces pays ont abouti d'après leur expérience et leur raisonnement. Mais nous, au Canada, en particulier certains de mes amis conservateurs et en particulier l'exégète de Scarborough-Est, veulent maintenir la peine capitale pour des raisons de crainte, de préjugés et de vengeance. Cela n'est pas digne d'eux; cela n'est pas digne des Canadiens. Je demande au député de Scarborough-Est de vérifier ce que l'Église anglicane a décidé en ce qui concerne la peine capitale. L'Église a opté en faveur d'une abolition totale et les principales Églises du pays sont du même avis. Et pourtant, le député de Scarborough-Est veut continuer à imposer cette punition, cette passion et cette vengeance terribles.

Le député de York-Est a déclaré que le public canadien ne se sentirait pas protégé si nous n'acceptons pas cet amendement relatif au viol et à l'enlèvement entraînant la mort. Il dit que nous rendons un mauvais service aux Canadiens si nous ne leur accordons pas une protection totale. Monsieur l'Orateur, l'une des choses que je suis fier de dire au sujet de notre pays, c'est que les Canadiens se sentent en sécurité au sein de leur société. Rien ne prouve qu'ils ne sentent pas protégés. Les habitants des États-Unis et de l'Angleterre, où l'abolition totale a été adoptée, sont protégés. En fait, les policiers du Royaume-Uni ne portent même pas d'arme.

Du point de vue du viol et de l'enlèvement, je suis certain que la plupart de ceux qui commettent ces crimes odieux sont des malades mentaux ou physiques. Tout jury jugeant un cas de ce genre découvrirait, dans la plupart des cas, que l'accusé est un malade mental ou physique. Pourtant, par sentiment de vengeance, nous voulons infliger la peine de mort à ces personnes. Je ne crois pas qu'il soit digne de nous d'agir ainsi, étant donné la façon éclairée dont nous les traitons. Nous voudrions voir créer, je pense, un système de pénologie dont la conception de la réadaptation et du recyclage serait différente de celle de l'amendement, car ce il se fonderait sur un recyclage plutôt que sur un châtement. Ceux qui sont malades et qui ont commis des crimes doivent avoir le traitement qu'il leur faut.

Le député de Louis-Hébert admettra, j'en suis certain, que l'amendement ne sera pas un moyen de dissuasion. Bien sûr, on a présenté beaucoup d'arguments pour et contre cette dissuasion et il est facile de dire, je pense, qu'en dernier ressort la peine capitale n'a d'effet ni d'un côté ni de l'autre. Cela se réduit donc à la personne en cause. Vous découvriez dans la plupart des cas concernant le viol et l'enlèvement que la personne commettant le crime est à la fois malade physiquement et mentalement.

Le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Watson) a parlé du système de libération et dit que nous en étions au stade où le nombre

Peine capitale

des criminels organisés et des personnes en étant à leur premier délit avait augmenté. La distinction qu'il a essayé de faire est, je pense, impossible. Je crois que notre système de libération conditionnelle doit être modifié de façon à donner un certain espoir, une certaine chance, à celui qui est en liberté conditionnelle. Dans certains cas, nous faisons des erreurs humaines. Ce qui s'est passé au cours des dernières années a montré certaines des erreurs que nous avons commises. Mais c'est la vie, monsieur l'Orateur. C'est pourquoi il faut prendre une chance lorsque des gens sont en cause. Nous devons garder espoir et faire preuve de confiance. Il est impossible de classer les gens selon les délits qu'ils ont commis.

● (1650)

Le député de York-Simcoe (M. Stevens) m'a quelque peu amusé lorsqu'il a affirmé que les députés du parti libéral étaient pour la plupart des abolitionnistes à tout crin. Je le voudrais bien. Nous n'aurions pas les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui. Selon le député, le solliciteur général (M. Allmand) a vraiment fait fausse route en présentant ses amendements au comité. Je tiens à dire au député que lors de la présentation de l'amendement au comité permanent de la justice et des questions juridiques, le porte-parole du Nouveau parti démocratique l'avait appuyé totalement. Le représentant des conservateurs progressistes en avait fait autant.

M. Stevens: Il n'était pas notre porte-parole.

M. Gilbert: Le porte-parole habituel.

M. Lawrence: Il a dit parler en son nom personnel.

M. Gilbert: Je le concède, mais il en est le porte-parole habituel. Le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) a personnellement parlé en faveur des amendements.

M. Lawrence: Il n'est pas le porte-parole des conservateurs.

M. Gilbert: Il semble qu'on ne s'entende pas quant à l'identité du porte-parole des conservateurs. C'était le député de Fundy-Royal. Jeter tout le blâme sur le solliciteur général, c'est faire preuve de la plus criante injustice et c'est certainement se tromper. Le ministre a reçu beaucoup d'appui au sein du comité à l'égard des amendements proposés. Malheureusement—et nous avons tous accepté le verdict—on les a rejetés. Toutefois, il ne faudrait pas que le député de York-Simcoe en rejette tout le blâme sur le solliciteur général.

Je remarque que le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin) est à la Chambre. Il a été procureur de la Couronne à Ottawa. Il s'est sans doute occupé de bien des cas de viol et d'enlèvement. J'aimerais connaître ses vues à ce sujet. J'ai dit que bien des personnes trouvées coupables de viol ou d'enlèvement sont des malades mentaux ou physiques. C'est là le fruit de mon expérience personnelle. Votre Honneur a aussi exercé le droit criminel et peut-être a-t-il tiré la même conclusion. J'aimerais entendre un ancien procureur de la Couronne traiter de cet amendement et nous faire bénéficier de son expérience en matière de viol et d'enlèvement. Il sait que, dans bien des cas de viol, il y a eu provocation et équivoque. Il s'agit là de circonstances, mais dans la plupart des cas, les auteurs de ces crimes sont mentalement déséquilibrés. J'aimerais entendre les vues du député d'Ottawa-Centre.